

Nice, le 3 janvier 2017



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

L'Inspecteur d'Académie

à  
Madame la directrice de l'ESPE  
Mesdames et messieurs les inspecteurs  
chargés de circonscription du premier degré  
Mesdames et messieurs les principaux de  
SEGPA annexées aux collèges  
Mesdames et messieurs les professeurs des  
écoles et instituteurs

**Direction des  
services  
départementaux de  
l'éducation nationale  
des Alpes-Maritimes**

**Division des personnels  
enseignants 1<sup>er</sup> degré**

Affaire suivie par :  
Dominique Gauplé  
Téléphone  
04 93 72 63 66  
Fax  
04 93 72 63 22  
Mél.  
dominique.gauple@ac-  
nice.fr

53 avenue Cap de Croix  
06181 Nice cedex 2

**Objet :** Rentrée scolaire 2017 : demandes de poste dans les établissements  
d'enseignement français en Andorre.  
Note de service n° 2016-199 du 09-12-2016

#### I - Dispositions générales

Peuvent faire acte de candidature les personnels titulaires ou stagiaires susceptibles  
d'être titularisés au 01.09.2017 relevant du ministère de l'éducation nationale.

#### II - Instruction des dossiers

Le dossier de candidature est téléchargeable à l'adresse suivante :

<http://www.education.gouv.fr/cid27331/evolutions-possibles-une-autre-facon-d-exercer-son-metier.html>

Date limite de téléchargement des dossiers : **26 janvier 2017.**

Les dossiers de candidature seront renseignés et retournés à la DSDEN, bureau 241,  
par la voie hiérarchique, **avant le 9 février 2017 délai de rigueur** pour une réception par  
la mission outre-mer-Andorre au plus tard **le 16 février 2017.**

#### III – Recommandations importantes

Tout dossier adressé en dehors de la voie hiérarchique, parvenu hors délai, établi sur  
des imprimés autres que ceux mis à disposition sur <http://www.education.gouv.fr> par la  
mission Outre-mer-Andorre, sera rejeté et renvoyé. Il en sera de même pour les dossiers  
incomplets.

Signé

Michel-Jean FLOC'H